

Moot Court Competition 2022 d'ELSA Cergy

Le street art mis à l'honneur à travers deux procès fictifs intentés à Banksy

📍 Val-d'Oise (95)

Le 27 avril dernier, au Tribunal Judiciaire de Pontoise, se tenait la 5^e édition du Moot Court Competition (procès fictif en langue anglaise). L'occasion pour les étudiants de la Faculté de droit CY Cergy Paris Université de se plonger plus concrètement dans le monde de la justice, à travers deux affaires portant sur le street art, sa légitimité dans l'espace public et le droit d'auteur.

Après deux éditions tenues 100 % en ligne en raison des restrictions sanitaires dues au Covid 19, c'est face à un public que se sont retrouvés les six participants de la 5^e édition du Moot Court Competition (MCC) de l'association ELSA (The European Law Students' Association), installée localement à Cergy. Il s'agit d'un concours de plaidoirie durant lequel des étudiants en droit campent les rôles d'avocats et de témoins afin de s'affronter autour d'une histoire fictive et ainsi tenter de convaincre les juges, qui ne sont autres que leurs professeurs.

Cette année, le street art était mis à l'honneur avec deux affaires inspirées de l'artiste anonyme mais à la renommée internationale, Banksy, posant la question de la légalité de l'art de rue. Celles-ci, tout en étant fictives, ont permis aux participants d'approfondir leurs connaissances sur les règles juridiques relatives à la propriété intellectuelle, aux droits des artistes, au vandalisme ou encore aux règles environnementales.

Particularité du MCC : il se déroule totalement en anglais. En plus



Janna Monges, Victoria Nasabimana, Alice Gesualdo, Sadya Sodjinou, Clovis Leibovici, Léonie Bocquet et Iqra Mumtaz

d'accroître leurs connaissances dans le domaine du droit, les étudiants ont alors pu profiter d'une immersion linguistique et impressionner par leur maîtrise d'une langue étrangère.

Pour assurer la qualité des interventions et préparer les étudiants à cet exercice, les participants ont suivi plusieurs activités dirigées par des spécialistes en droit de la Common Law anglo-américaine : Lorraine Koonce, *US attorney* inscrite au barreau New-Yorkais et

solicitor en Angleterre et aux Pays-de-Galles, Lisa Robinson, avocate australienne, Douglas Yates, maître de conférences, et Patrick Clairzier enseignant contractuel à la Faculté de Droit.

Deux procès pour un concours

Le 27 avril dernier, l'association étudiante a accueilli les six

participants et une petite audience privilégiée, dans l'une de ses salles d'audience du Tribunal Judiciaire de Pontoise.

Lors du premier procès durant lequel un musée d'art était accusé d'avoir violé les droits d'auteurs d'un artiste de rue, s'opposaient l'équipe *Prosecution* guidée par Léonie Bocquet (*Barrister*) accompagnée de son témoin Sadya Sodjinou, et l'équipe *Defense* portée par Janna Monges (*Defense Attorney*) qui représentait l'accusé, à l'aide de son témoin Clovis Leibovici. Les échanges entre les deux parties étaient vifs. L'accusation s'est faite de façon tranchante et claire, habilement rétorquée par l'éloquence de l'avocate de la défense.

Le second procès mettait en lumière la légalité d'un graffiti contre la vaccination du Covid-19 effectué sur un lieu public. Cette fois, l'équipe *Prosecution* composée d'Alice Gesualdo (*Barrister*) et de son témoin Sadya Sodjinou faisait face à l'équipe *Defense* de Iqra Mumtaz (*Defense Attorney – substitut* de Jack-Tomy Nkenzi) et de l'accusé Clovis Leibovici. Il était ainsi question de vandalisme et de responsabilité de rébellion et violences. Encore une fois, aucune des deux parties ne s'est laissée décontenancer par les arguments de la partie adverse, la rhétorique des avocats a été excellente tout comme la crédibilité des témoins.

Vint la délibération des juges, dont le rôle est de désigner l'équipe la plus convaincante. Le résultat tombe : l'équipe *Defense* est désignée gagnante avec un faible avantage (47 points sur 50).

Les juges ont également eu la lourde tâche d'élire les meilleurs orateurs



L'équipe gagnante ; Clovis, Iqra, Janna

D.R.

de cette 5^e édition du MCC. Janna Monges et Alice Gesualdo, qui se sont démarquées par leur aisance à l'oral, leur maîtrise parfaite de l'anglais et leurs arguments pointus. Elles bénéficieront d'un stage d'été au sein du Tribunal Judiciaire de Pontoise.

Un mise en situation réelle

Les participants en sont sortis ravis d'avoir pu, à travers cet exercice, se confronter à la réalité d'un procès. « C'était une expérience enrichissante en parfaite adéquation avec les études que l'on fait. On a vraiment eu l'opportunité de réfléchir à notre propre défense tout en anticipant celle de l'autre partie pour poser nos questions et mieux préparer le témoin. Tout était organisé pour nous placer dans la position d'un avocat », s'est réjouie Sadya Sodjinou. Un témoignage partagé par Clovis Leibovici : « La Moot Court d'ELSA est une expérience très intéressante et très gratifiante. C'est une mise en condition réelle, qui nous permet

d'entrapercevoir, avant l'heure, le futur métier d'avocat, son rôle et ses attitudes face à une Cour ». De son côté, Jack-Tomy Nkenzi, a souhaité remercier la « Moot Court d'exister et de nous permettre de voir la réalité d'un procès, que ce soit par la forme en l'organisant dans un tribunal ou par le réalisme de l'affaire, notamment avec les pièces arrivant à la dernière minute. Pour tout cela un grand merci ».

À l'issue du concours, l'équipe organisatrice n'a pas manqué elle aussi de remercier le Tribunal Judiciaire de Pontoise « dont l'aide et l'accueil furent inestimables », l'administration de la Faculté de droit de CY Cergy Paris Université qui a permis son bon déroulement, et Nelly Ferreira, Doyenne de la Faculté de droit CY Cergy Paris Université qui a toujours soutenu cet événement. Face à ce succès, ELSA Cergy vous donne déjà rendez-vous l'année prochaine pour une 6^e édition !

Victoria Nsabimana,
Directrice partenariats,
ELSA Cergy

2022-8468